

Les teneurs maximales en résidus s'appliquant aux résidus de pesticides sur ou dans différents produits alimentaires sont fixées par les directives 76/895/CEE (fruits et légumes) <sup>(2)</sup>, 86/362/CEE (céréales) <sup>(3)</sup>, 86/363/CEE (denrées alimentaires d'origine animale) <sup>(3)</sup> et 90/642/CEE (produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes) <sup>(4)</sup>. Depuis 1996, il y a eu, à l'échelle de la Communauté, des programmes annuels de surveillance concernant les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires. Les résultats du premier de ces programmes, en 1996, ont récemment été collationnés et seront très prochainement publiés par la Commission.

<sup>(1)</sup> JO L 230 du 18.8.1991.

<sup>(2)</sup> JO L 340 du 9.12.1976.

<sup>(3)</sup> JO L 221 du 7.8.1986.

<sup>(4)</sup> JO L 350 du 14.12.1990.

(1999/C 182/113)

**QUESTION ÉCRITE E-3474/98**  
**posée par Gianni Tamino (V) à la Commission**

(25 novembre 1998)

*Objet:* Patronage d'une initiative du parti italien Alleanza Nazionale par la représentation de la Commission en Italie

Une annonce publicitaire parue dans le quotidien italien «Il Giornale» du mercredi 28 octobre 1998 indique que la délégation d'Alleanza Nazionale au Parlement européen organisera à Milan, le jeudi 29 octobre 1998, une rencontre intitulée «Une âme pour l'Europe», à laquelle participeront les députés Muscardini, Collins et Rosado Fernandes. D'après l'encart publicitaire, cette rencontre serait placée sous le patronage de la représentation de la Commission à Milan.

Cette affirmation est-elle fondée? Dans l'affirmative, les rencontres organisées par l'un ou l'autre groupe politique sont-elles susceptibles d'être patronnées par la Commission et quels sont les critères déterminants à cet effet?

**Réponse donnée par M. Oreja au nom de la Commission**

(3 février 1999)

Suite à la demande du 1<sup>er</sup> octobre 1998 de M<sup>me</sup> Muscardini, la représentation de la Commission à Milan a bien voulu octroyer son patronage à un colloque ayant pour but déclaré celui de «redécouvrir les valeurs éthiques, culturelles et politiques» de l'Union, afin d'éviter que l'unification du continent ne se limite à un fait purement commercial.

À ce colloque, dont le titre était «Un'anima per l'Europa» (Une âme pour l'Europe) et qui eut lieu le 29 octobre 1998 à la salle d'honneur de la région Lombarde à Milan, avaient été invités des parlementaires en provenance de divers États membres, des autorités italiennes nationales et régionales, ainsi que le responsable national d'Alleanza Nazionale pour les problèmes d'État.

La nature de réunion, de parti ou de délégation ne relève que d'une interprétation du quotidien cité dans la question.

(1999/C 182/114)

**QUESTION ÉCRITE E-3475/98**  
**posée par Giacomo Leopardi (PPE) à la Commission**

(25 novembre 1998)

*Objet:* Études, propositions, initiatives ou actes normatifs en matière de distribution de médicaments et de services pharmaceutiques

La Commission pourrait-elle indiquer si des études, propositions, initiatives ou actes normatifs sont actuellement à l'examen en matière de distribution de médicaments et de services pharmaceutiques?